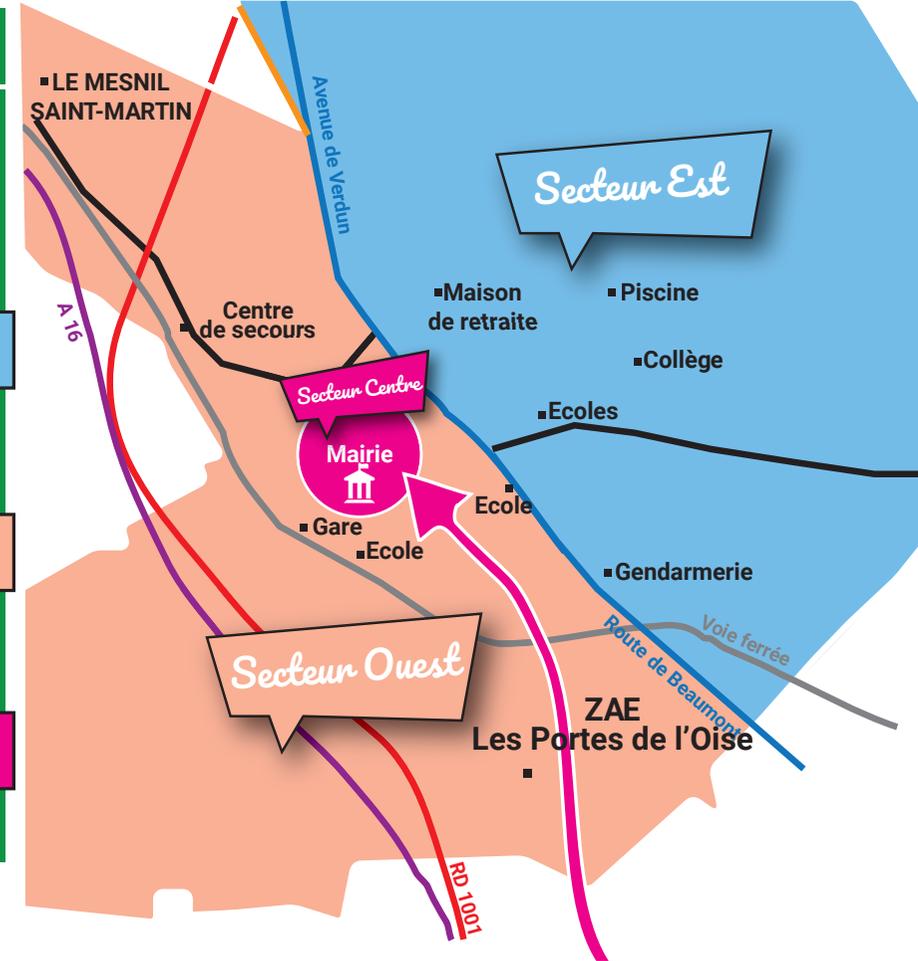


Agenda des collectes

Chambly

AGENDA VALABLE UNIQUEMENT du 28 Février au 31 Décembre 2022

	Ordures ménagères	Emballages et papiers	Déchets Végétaux	Verre
Secteur Est			 du 28 mars 2022 au 25 novembre 2022	
	Tous les mardis	Tous les mardis	Tous les mardis	Les mardis semaines paires
Secteur Ouest				
	Tous les vendredis	Tous les vendredis	Tous les vendredis	Les mardis semaines impaires
Secteur Centre				
	Tous les mardis et vendredis	Tous les vendredis	Tous les vendredis	Les mardis semaines impaires



Respecter les codes couleurs des bacs pour faciliter la collecte.

AlloChambly.fr
0139374400

Merci de sortir vos bacs ou poubelles la veille au soir :
Habitat collectif : 18h / Habitat pavillonnaire : 19h

Demande de dotation et maintenance du bac de tri en MAIRIE.

Rues du Secteur Centre

ALEXANDRE MICHEL	EGLISE	LAPOMAREDE	QUAI DU BAS SAUT
ANDRE CARON	FLORENTIN GAUDEFROY	LOUIS LECLERE	RICHEBOURG
AURELIEN CRONNIER	GAMBETTA	MADAME LECOMTE	SAINT AUBIN
CHARLES DE GAULLE	GRAND BEFFROI	NEUILLY EN THELLE	SENLIS
CHEVALERIE	HENRI BARBUSSE	PETIT BEFFROI	TIERCENVILLE
CHEVALOT	HOSPICE	PIERRE WOLF	VERMAND
DONATIEN MARQUIS	HOTEL DE VILLE		

Une info



03 44 26 99 50



@Gestion.dechets.thelloise



gestiondesdechets@thelloise.fr

Communauté de communes Thelloise - 7, avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle

Ordures ménagères

Contenants non fournis

- sac poubelle
- bac roulant (conseillé norme NF EN 840) maxi 750 l
- poubelle à poignées



Conseils

- poids des sacs inférieur à 25 kg
- ne pas tasser le contenu des bacs de manière excessive
- mettre vos déchets en sacs fermés (par mesure d'hygiène)
- nettoyer régulièrement les contenants

INTERDIT

- pneus, gravats, terre, déchets toxiques ou dangereux : bouteilles de gaz, extincteurs...



Déchets végétaux

Contenants non fournis

- bac roulant (maxi 660 l)
- poubelle à poignées
- sac papier à usage unique
- sac réutilisable à poignées (maxi 120 l)

Conseils

- volume inférieur à 1 m³ par collecte
- branches en fagot - longueur maxi 1m20 ; diam. branches < 4cm poids < 25 kg - pas de lien plastique ou métal
- ne pas tasser ni laisser déborder les déchets du contenant

Autres solutions

- déposer vos déchets végétaux en déchetterie toute l'année
- vous procurer un composteur auprès de nos services à petit prix

INTERDIT

- fruits, tronc, souche, terre, branches (diam. > 4cm), planche de bois



Encombrants

- enlèvement sur RDV au **N°Vert 0 800 853 416** (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h)



Conseils

- mobilier d'ameublement démonté
- **sortir les déchets la veille au soir du rendez-vous**
- volume limité à 1 m³ par collecte
- longueur max. 2m / largeur max. 1m50 / poids max. 75 kg

Autres solutions

- réparer ou revendre
- donner aux associations ou faire reprendre par les distributeurs
- déposer à la déchetterie

INTERDIT

- déchets végétaux, gravats, peinture, pneus, produits chimiques

Le tri + simple

TOUS LES EMBALLAGES et TOUS LES PAPIERS se trient dans votre bac JAUNE

www.consignesdetri.fr

Contenants fournis

- bac jaune
- sac jaune transparent (en complément du bac)



Conseils

- emballages vidés de leur contenu / inutile de les laver
- déchets en vrac dans le bac sans les imbriquer entre eux



Déchetteries



Après avoir trié vos déchets, vous pouvez vous rendre dans la déchetterie du SMDO de votre choix.

Conditions d'accès (particuliers)

- carte d'accès obligatoire
- accès gratuit mais réglementé
- 4 m³ par jour maximum et 50 passages par an
- carte perdue, volée ou dégradée, renouvellement 5€

Horaires d'ouverture, détail du règlement sur : www.smdoise.fr

APPEL GRATUIT
N°Vert 0 800 60 20 02



INTERDIT

- extincteur, bouteille de gaz et d'hélium, amiante, produits explosifs ou radioactifs, médicaments, DASRI, carcasse de voiture, cendres

Verre



Contenant fourni

- bac vert



Conseils

- emballages vidés de leur contenu / inutile de les laver
- retirer les couvercles, capsules et bouchons

INTERDIT

- vaisselle et plat en verre, céramique, bris de glace, miroir

Composteurs



Retrait à la Communauté de communes du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h sur RDV
Paiement en espèces, en CB ou en chèque à l'ordre de «RR Prévention Déchet» sur présentation d'un justificatif de domicile